Des jeunes libéraux du Nord-Ont.

Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXII — No. 23 Sudbury, Ont., le 3 décembre, 1964 le numéro: 10 cents

décident de se séparer du groupe provincial

SUDBURY — Les jeunes libéraux de deux circonscriptions du nord de l'Ontario ont décidé de se séparer de l'Association des jeunes libéraux de l'Ontario sous prétexte que leurs confrères du Sud de cette province ne tiennent pas compte d'eux. Les jeunes libéraux de Sudbury et du Nickel Belt ont accusé l'association provinciale d'ignorer totalement ses partisans du nord de l'Ontario. M. R.-E. Marcotte, président de l'Association de Sudbury, a indiqué que le président provincial visite la région de Sudbury une fois tous les cinq ans. Il existe un manque de communication tant sur le plan de la distance que dans les esprits, a-t-il ajouté.

LE CHEF NPD D'ONTARIO ACCUSE:

DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-AUTOMOBILE ANNULERAIENT LES POLICES POUR INFRACTIONS

TORONTO — Le chef ontarien du nouveau parti démocratique, M. Donald C. MacDonald, a accusé les compagnies d'assurance-automobile de punir les conducteurs en leur imposant des primes supplémentaires pour leurs infractions aux règlements de circulation.

M. MacDonald a dit avoir reçu plusieurs plaintes voulant que des compagnies d'assurance avaient arbitrairement annulé les polices de personnes qui avaient légalement le droit de conduire.

L'automobiliste n'avait autre chose à faire que d'acheter ce que les compagnies d'assurance acceptaient de couvrir, en versant des primes supplémentaires.

M. MacDonald a ajouté que des personnes dont la police avait été annulée avaient reçu des compagnies d'assurance des listes de leurs infractions aux règlements de circulation. Ces listes n'apportaient pas une preuve suffisante pour justifier l'annulation des permis de conduire.

"Cette façon de procéder signifie effectivement que les compagnies d'assurance se placent au-dessus de la loi de la province", dit-il.

Le pèlerinage du pape en Inde

"La présence de Paul VI en Inde revêt le sens d'une exaltation des valeurs de la paix de l'esprit de tolérance de fraternité, de toutes ces valeurs de l'esprit dont l'Inde est indubitablement un symbole éloquent", a dit notamment la radio du Vatican dans une note consacrée au voyage de Paul VI à Bombay.

La présence de Paul VI en Inde est une invitation à une solidarité active entre les peuples pour l'élévation de l'homme souffrant où qu'il soit de tout homme ayant faim et soif, de tout homme qui cherche et attend sa rencontre avec la vérité".

Après avoir noté que c'est en Terre Sainte "sur la terre de Jésus" que le pape réentendait la grande consigne donnée aux apôtres de porter le message évangélique jusqu'aux confins de la terre", la radio du Vatican ajoute: "Paul VI, vicaire du Christ, offre aujourd'hui un témoignage solennel au monde entier de l'universalité du salut réalisé par le Christ, de l'universalité avec laquelle l'Eglise poursuit son oeuvre à travers les siècles. La présence de Paul VI en Inde constitue pour les catholiques de ce grand pays et du monde entier un rappel aux dimensions aux exigences de l'amour chrétien".

"Paul VI a voulu porter en Inde l'Eglise des Béatitudes, l'Eglise de l'espoir messianique, l'Eglise du dialogue", conclut la radio du Vatican.

Mémoire de la Cie Bell

"Bénéfices justes et raisonnables"

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada (ci-après appelée "la Compagnie") soumet les énoncés suivants pour donner suite à l'avis émis par la Commission le 22 septembre 1964 sous son numéro de dossier "cause 955:176".

(1) Cette déclaration traite des matières énumérées audit avis de la Commission; elle ne porte donc pas sur le bien-fondé des taux actuels.

(2) La Compagnie, à cause de son rôle important dans l'économie canadienne et comme rouage essentiel de la défense nationale, du gouvernement et de la vie économique et sociale du Canada, a non seulement l'obligation fondamentale de fournir, dans chaque localité qu'elle dessert, des téléphones du plus récent modèle alors utilisé par la Compagnie, mais elle doit sans cesse s'efforcer de fournir la grande variété de genres de communications nécessaires à l'essor économique soutenu du Canada.

(3) La Compagnie a présentement plus de 4,275,000 téléphones dans le territoire qu'elle dessert, comparativement à 3,140,000 en 1958. Les demandes non satisfaites pour téléphones additionnels sont peu nombreuses mais plus de 200,000 téléphones additionnels devront être installés chaque année.

(4) La Compagnie emploie plus de 36,000 personnes à qui elle versera en 1964 des salaires estimés à $187,000,000. La Compagnie paye à d'autres plus de $250,000,000 par année pour matériaux, fournitures et services.

(5) Durant la décennie d'après-guerre précédant la décision de la Commission pour faire honneur à ses obligations envers les abonnés furent, en grande partie, consacrés à satisfaire les commandes en suspens pour service téléphonique et pour une catégorie supérieure de service. A la fin de 1958, les commandes de service non satisfaites se chiffraient par environ 6,000, comparativement à 77,000 en 1945 et à 88,000 en 1950. Les commandes en suspens pour catégories supérieures de service se situaient à environ 12,000 en

(suite à la page 2)

ILS PROTESTENT EN VAIN — Paul-Emile Cardinal Léger de Montréal, au centre, et Albert Grégoire Cardinal Meyer de Chicago, à droite, sont reçus en audience par le pape Paul VI au Vatican. Avec Joseph Elmer Cardinal Ritter de St. Louis, ils ont soumis une pétition au pontife pour renverser la décision du groupe conservateur de canceller le vote sur la liberté de religion. On sait que cette discussion fut remise au plus tôt en 1966.

LE CHOMAGE A SUDBURY

SUDBURY — W.E. Bales, gérant du Bureau de placement pour la région de Sudbury nous annonce qu'il y a actuellement 2,676 personnes qui ont fait demande d'emploi, soit une diminution de 1,183 sur le total au 30 novembre 1963 qui était alors de 3,859.

Voici quelques statistiques: **30 novembre, 1964 — 1,688 hommes, 988 femmes. 31 octobre 1964 — 1,204 hommes, 891 femmes, 30 novembre 1963 — 2,909 hommes, 950 femmes.**

Par contre, le nombre de ceux qui reçoivent des prestations d'assurance - chômage est quelque peu différent: **30 novembre 1964 — 1,274 hommes et 565 femmes.**

23,500 OUVRIERS DES USINES GM EN ONTARIO SONT EN GREVE

TORONTO — Les membres du syndicat des Ouvriers unis de l'Auto (CTC) se sont mis en grève aujourd'hui dans quatre usines ontariennes de la General Motors, se joignant ainsi aux ouvriers des lignes d'assemblage qui avaient arrêté prématurément le travail à l'usine d'Oshawa mardi soir et mercredi.

Les négociateurs de la GM et du syndicat ont poursuivi leurs pourparlers à Toronto pendant que 23,500 ouvriers évacuaient les usines de Toronto, St. Catharines, London, Windsor et Oshawa.

Le syndicat, qui désire obtenir une convention collective plus favorable que celle qui s'est terminée le 31 octobre, a retiré 6,275 ouvriers aux McKinnon Industries Ltd. de St. Catharines, subsidiaire de la GM; 1,150 à la division des transmissions GM à Windsor; 650 à la General Motors Diesel Limited à London et 1,000 à la société Frigidaire à Toronto.

Environ 14,500 ouvriers d'Oshawa n'ont pas attendu pour se mettre en grève l'heure qui avait été fixée par le syndicat: 11 h. jeudi matin. Les employés ont affirmé que la compagnie voulait accélérer le rythme des travaux. Le syndicat a accepté finalement leur décision. On n'a signalé aucun incident. Les représentants du syndicat et de la compagnie sont convenus que le personnel de surveillance de même que les employés du bureau et les préposés à l'entretien pourront poursuivre leur travail.

Un gisement fabuleux de minérai de fer découvert sur l'Ile de Baffin

REGINA — Le ministre du Nord canadien, M. Arthur Laing, a fait savoir aujourd'hui qu'un gisement considérable du minérai de fer ayant la plus forte teneur au monde avait été découvert sur l'île de Baffin dans le territoire de l'Arctique appartenant au Canada.

"Il est indubitable que c'est là le minerai ayant la teneur en fer la plus élevée au monde," a maintenu M. Laing, au cours d'un échange téléphonique depuis Swift Current, en Saskatchewan.

Ce minerai est si pur et d'une telle qualité qu'il peut être immédiatement jeté dans les hauts fourneaux."

M. Laing a ajouté que les possibilités de voir bientôt le gisement exploité étaient excessivement encourageantes, qu'une des plus importantes industries d'exploitation minière était déjà intéressée à la découverte de l'île de Baffin. Le ministre a refusé de dévoiler le nom de cette industrie.

Le gisement, selon les premières évaluations, contient 180,000,000 de tonnes de minerai, dont 60 pour cent serait du fer. Il se trouve à l'anse Milne, environ 120 milles au sud de la pointe septentrionale de l'île de Baffin, a expliqué M. Laing.

Le ministre, qui accomplit présentement une tournée de 3 jours en Saskatchewan, a ajouté que le problème le plus grave à résoudre pour permettre l'exploitation de ce gisement était de pouvoir prolonger la saison navigable jusqu'à l'anse de Milne, actuellement bloquée par les glaces durant 10 mois de l'année.

Le ministre a promis que dès l'été prochain le gouvernement fédéral enverrait deux brise-glace à l'anse Milne pour étudier la possibilité d'allonger de plusieurs semaines la saison de la navigation en ce lieu.

L'exploitation du gisement deviendrait économique si la saison navigable était prolongée de 3 ou 4 mois.

"Les espoirs sont pour le moment les plus grands. Nous avons confiance de pouvoir mettre ce gisement à profit. Jusqu'ici d'ailleurs nous avons déjà réussi à livrer des approvisionnements à cet endroit à l'aide de brise-glace".

M. Laing a enfin dévoilé que la découverte avait été faite par un prospecteur remarquable effectuant depuis des années des recherches dans le Nord canadien, M. Murray Watts. Ce dernier aurait collaboré à la découverte et à la mise en exploitation de plusieurs autres mines au Canada.

Cette souriante religieuse fait partie d'un orchestre composé de 18 soeurs de la Communauté de Jésus Crucifié, au Brésil. On pourra voir et entendre cet orchestre original au cours de la nouvelle série intitulée L'AMÉRIQUE LATINE A L'HEURE DU CONCILE. La première émission sera présentée le dimanche 6 décembre à 5 heures de l'après-midi, au réseau français de télévision de Radio-Canada.

LA CIE BELL . . .

(suite de la page 1)

1958, comparativement à 108,000 en 1950. En donnant suite aux demandes pour service téléphonique additionnel, la Compagnie voyait le nombre de téléphones en service atteindre 3,140,000 à la fin de 1958, comparativement à 1,050,000 à la fin de 1945.

(6) Pour répondre à la demande toujours croissante entre la fin de l'année 1945 et celle de 1958, l'actif global de la Compagnie était passé de $294,000,000 à $1,492,000,000. Durant la même période, la Compagnie avait émis pour environ $398,000,000 d'obligations et $500,000,000 d'actions ordinaires.

(7) Si, durant la deuxième décennie d'après-guerre qui s'achève en 1964, la Compagnie a pu graduellement répondre à toutes les demandes de service d'une même temps faire face aux changements profonds qui se sont produits dans les techniques industrielles et particulièrement dans l'industrie des télécommunications. Ces facteurs, tout comme l'essor général de l'économie du pays, ont engendré des demandes variées plus nombreuses pour des nouveaux genres de service, tant dans le domaine des affaires que dans le domaine résidentiel.

(8) De 126.2 qu'il était à la fin de 1958, l'indice des prix à la consommation est passé à 135.6 en octobre 1964, période durant laquelle la direction de la Compagnie a poursuivi ses efforts en vue de réaliser la méthode d'exploitation la plus économique et de promouvoir l'utilisation des services accessoires qu'elle mettait au point et avait à offrir. En ce faisant, la Compagnie, en plus d'agir dans l'intérêt de l'économie nationale, avait comme objectif d'éviter toute hausse du niveau général des taux pour ses services de base et d'engendrer les bénéfices nécessaires pour attirer les capitaux requis et lui permettre ainsi de fournir les services demandés par ses abonnés tant présents que futurs.

(9) La Compagnie appartient aux Canadiens. De ses 207,000 actionnaires, 97.4 pour cent résident au Canada et 93.7 pour cent de ses actions sont détenues au pays. L'American Telephone and Telegraph Company ne possède maintenant que 2.6 pour cent des actions de la Compagnie, comparativement à 21.7 pour cent en 1945.

(10) Pour assurer un approvisionnement vraiment canadien d'équipement de communication, la Compagnie a rapatrié les actions de sa filiale Northern Electric Company Limited détenues par des étrangers. Northern a un actif de $164,000,000 et emploie 18,000 personnes. En plus, chaque année, elle dépense $138,000,000 en matériaux, fournitures et services.

(11) Les besoins de la Compagnie, de ses filiales et de ses fournisseurs, sur les marchés de matériaux et de main-d'oeuvre du Canada, sont un facteur important dans le maintien d'une économie nationale florissante.

(12) De plus, la Compagnie a pris conscience, comme mentionné ci-dessus, du rythme accéléré avec lequel la technique progresse et que cela l'oblige à une vigilance de tous les jours afin de marcher sans cesse de pair avec les progrès de l'industrie et d'améliorer sans relâche la compétence de sa direction et de son personnel.

(13) La Compagnie a donc favorisé le développement des aménagements de recherches de la compagnie Northern Electric pour assurer, dans la mesure du possible au Canada, la création de nouvelles techniques. En même temps, la Compagnie, de par son contrat avec l'American Telephone and Telegraph Company, garde un accès immédiat aux développements et brevets, et ce, à un niveau mondial plus élevé. La Compagnie et les autres réseaux qui fournissent la majorité des téléphones au Canada, ont donc accès aux renseignements les plus récents sur le téléphone et les affaires, au coût le plus bas.

(14) L'évolution rapide de la technologie durant la dernière décennie a provoqué la mise au point de nombre de nouvelles techniques destinées à réduire la main-d'oeuvre mais elle a accentué d'une façon marquée le facteur désuétude de l'outillage téléphonique actuel. Par conséquent, la Compagnie, au moyen de programmes de formation, s'est efforcée de réaffecter à des secteurs plus productifs certains de ses employés dont les services n'auraient autrement pas été requis et elle a pu constater une réduction correspondante dans le coût de la main-d'oeuvre. Elle a aussi été témoin d'une hausse des frais d'amortissement ainsi que des dépenses constantes inhérentes à son industrie, ce qui a nécessairement pour effet de rendre la Compagnie plus vulnérable en face des fluctuations de l'économie nationale.

(15) Depuis 1958, l'actif de la Compagnie s'est accru de $1,492,000,000 à $2,500,000,000 et les besoins en capitaux de la Compagnie ont exigé l'émission de $375,000,000 d'obligations et de $405,000,000 d'actions ordinaires. On estime $1,250,000,000 les besoins d'immobilisations de la Compagnie pour les cinq proannées et il y aura des demandes répétées sur le marché des capitaux pour les nouvelles émissions d'obligations et d'actions de la Compagnie.

(16) La décennie qui se termine en 1964 a vu des changements marqués dans les exigences des investisseurs à l'égard des valeurs de la Compagnie. Cette nouvelle attitude provient du développement de l'économie nationale et de facteurs particuliers à la Compagnie. Vu l'économie dynamique du pays et l'évolution rapide du marché des capitaux, ces changements ne semblent pas prêts de cesser.

(17) Le taux d'intérêt exigé par les investisseurs sur les émissions d'obligations s'est constamment accru. Le pourcentage décroissant des droits de souscription réservés aux actionnaires de la Compagnie sur les émissions d'action et le rendement qu'offrent aux investisseurs les actions d'autres compagnies, tant en dividendes qu'en appréciation de capital, sont des facteurs qui affectent l'attrait des émissions d'actions de la Compagnie.

(18) L'importance et la fréquence des demandes de la Compagnie sur le marché des capitaux affectent les investisseurs éventuels dont un grand nombre recherchent une diversification de leurs avoirs. Les émissions d'actions d'autres compagnies sont devenues plus fréquentes que par le passé et elle promettent de l'être davantage à l'avenir.

(19) La Compagnie a été obligée en 1959 de porter le dividende annuel de $2.00 à $2.20 par action, dans le but de mitiger, dans une certaine mesure, pour ses actionnaires actuels et éventuels, la comparaison défavorable entre le rendement de ses actions et les bénéfices sur lesquels pouvaient compter, dans le présent et dans le futur, les détenteurs d'actions d'autres compagnies.

(20) Il est devenu de plus en plus évident qu'une économie nationale dynamique et qu'un marché de capitaux toujours en mouvement rendent désuètes les anciennes normes d'évaluation des exigences des investisseurs; à cause de ses demandes répétées de nouveaux capitaux, la Compagnie doit être en mesure de faire face aux circonstances et conditions changeantes. Le manque d'investisseurs éventuels en nombre suffisant, à l'occasion d'une offre de valeurs par la Compagnie, endommagerait sérieusement son crédit et sa capacité de continuer de fournir les services requis par ses abonnés.

(21) Pour répondre à ces conditions changeantes, la Compagnie s'est efforcée de présenter un tableau plus attrayant des bénéfices présents et futurs sans pour cela modifier la structure de base actuelle des taux et elle continuera d'agir de la sorte en s'efforçant constamment d'accroîte son efficacité, de réduire ses dépenses et promouvoir l'accroissement des revenus, particulièrement dans des domaines autres que ceux des services de base qu'elle fournit aux abonnés.

(22) L'application de tout barème acceptable d'un rendement raisonnable aux actionnaires et des exigences des actionnaires éventuels démontre que le niveau actuel des bénéfices de la Compagnie n'excède pas un niveau juste et raisonnable. En vérité, ces barèmes indiquent que le Compagnie doit employer toute son ingéniosité et utiliser toutes ses ressources pour une amélioration de sa position quant aux bénéfices, si elle veut continuer à satisfaire aux demandes de ses abonnés.

Par conséquent, la Compagnie soumet que:

(a) ses bénéfices actuels n'excèdent pas un niveau juste et raisonnable;

(b) la base sur laquelle un niveau juste et raisonnable des bénéfices peut être autorisé devrait tenir compte de tous les critères pertinents. Ces critères devraient comprendre:

(i) la capacité de la Compagnie à longue échéance des bénéfices qui seront comparables à ceux que peuvent toucher les investisseurs dans d'autres compagnies compte tenu des risques et des incertitudes;

(ii) le maintien de l'intégrité financière et du crédit de la Compagnie; et

(iii) sa capacité présente et future d'attirer les capitaux nécessaires pour fournir les services requis, le tout dans l'intérêt de ses abonnés et de l'économie nationale;

(c) l'application des divers critères servant à déterminer un niveau juste et raisonnable des bénéfices ne permet pas de calculs mathématiques précis à l'égard de ces bénéfices pour des périodes de temps prolongées, quand ils sont envisagés à la lumière de l'évolution rapide du climat économique du Canada et, plus particulièrement, du marché des capitaux. En tenant compte des circonstances prévisibles, un rendement d'environ 7 pour cent sur le capital global investi dans la Compagnie serait juste et raisonnable.

Montréal, ce 28 novembre 1964.

P.C. Venne, c.r.,
Vice-président et conseil,
La Compagnie de
Téléphone Bell du Canada,
1050, côte du Beaver Hall,
MONTREAL 1, P.Q.

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES DU QUEBEC

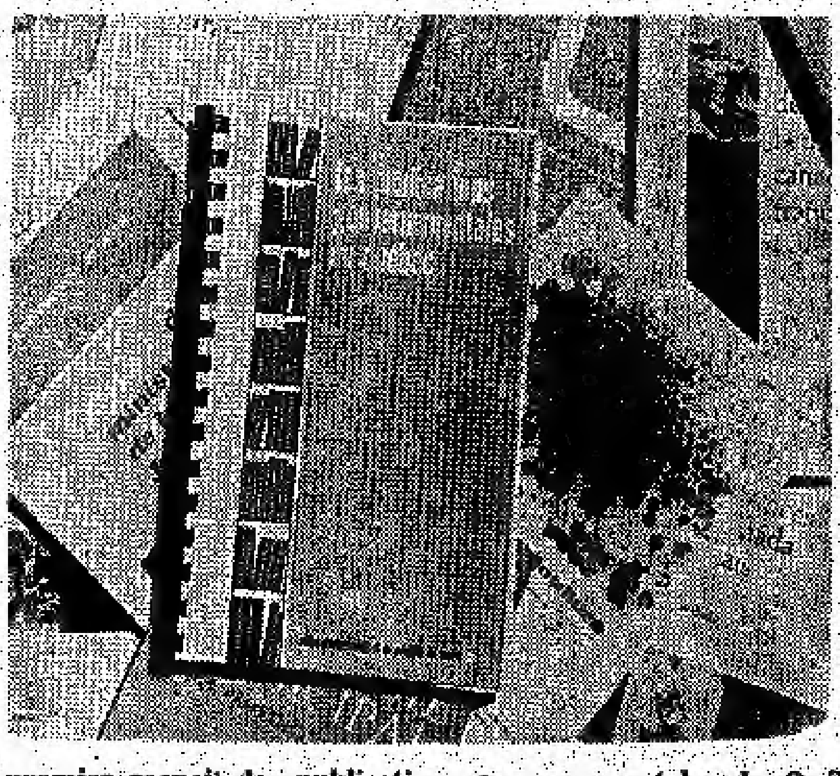

Le premier recueil des publications gouvernementales du Québec vient d'être publié par l'Office d'information et de publicité du Québec, en collaboration avec le sministères. Ce travail a pour but de répondre aux nombreuses demandes du public et des fonctionnaires sur le nombre et la nature des publications de l'administration québécoise. On peut se le procurer en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Hôtel du Gouvernement, Québec.

NOTICE

NOTICE IS HEREBY GIVEN OF THE PASSING of by-law number 2 on the 24th day of November 1964 by the Board of Trustees of the Roman Catholic Separate School FOR SCHOOL SECTION NUMBER 1 IN THE TOWNSHIP OF BALFOUR, Ontario to borrow the sum of $7,500.00 for the purpose of new toilet accomodation. The payment of the said sum of $7,500.00 and of the issue of debentures of $7,500.00 authorized by the said by-law of the Board of Trustees of the said Separate School is secured by a charge upon the school house property and premises and on the real and personal property vested in the Board of Trustees of the said Separate School and upon all the Separate School rates of the said Board, to be hereafter imposed until the said Debentures together with the interest thereon have been fully paid and satisfied. The said sum of $7,500.00 and the debentures issued by the Board of Trustees of the said Separate School shall be payable in 10 approximately equal instalments of principal and interest on the 1st day of December in each of the years 1965 to 1974 inclusive, together with interest at the rate of 6% per annum payable yearly on the 1st day of December in each and every year commencing on the 1st day of December 1965. If no application to quash this by-law is made within three months after publication of notice of the passing thereof, the by-law shall be valid notwithstanding any want of substance or form in the by-law or in the time or manner of passing the by-law.

JOSEPHAT ST-ONGE, Chairman — RENE PLOUFFE, Secretary-Treasurer

La prochaine fois, essayez . . .

Téléphonez Brights pour livraison gratuite!

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942 — Journal hebdomadaire publié et imprimé par — Les Arts Graphiques Limitée — 122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario — $3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central Press Canadian - Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice: Mme Yvonne Lemieux — Rédacteur-en-chef: Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Votre artiste préféré au canal 13

PAUL DESMARTEAUX

"Je suis avant tout un solitaire qui aime se retirer dans son coin, loin des foules que je déteste. Lorsque je suis en compagnie des gens, je préfère me taire et absorber ce qu'ils disent . . ."

Pourtant, ce même Paul Desmarteaux, qui nous est apparu comme un homme sincère et doux, comme un comédien qui pousse la conscience professionnelle à un degré rare, a passé toute sa vie d'adulte sur les planches, à distraire les foules, à les faire rigoler. Ses yeux affables, m a i s empreints d'une pointe de mélancolie, font croire qu'on a devant soi un homme qui a beaucoup souffert. Pourtant, redisons-le, ce même homme a passé quarante ans de sa vie à faire rire ses concitoyens.

Le curé Labelle et lui

Depuis l'avènement au réseau de télévision de Radio - Canada des **Belles Histoires des pays d'en haut**, Paul Desmarteaux campe le personnage du curé Labelle, le "Lion du Nord", comme on se plaisait à l'appeler à l'époque. Il considère ce rôle comme le couronnement de sa carrière . . . jusqu'à maintenant, mais non comme le plus beau de ses lauriers puisqu'il ambitionne d'en conquérir bien d'autres.

"Le curé Labelle et moi avons le même caractère, dit-il sans fausse modestie. Tous deux, nous sommes de grands sensibles, genre "soupe au lait", qui s'emportent facilement et qui, dès la crise passée, se prennent à regretter paroles et gestes intempestifs et peuvent se mettre à pleurer commes enfants. Nous sommes tous deux des impulsifs qui, dans le fond, ont bon coeur et craignent même de faire mal à une mouche". C'est si vrai que, d a n s **Les Belles Histoires**, le curé Labelle n'a jamais cessé de regretter le départ d'Arthur Buies, il y a trois ans. Tous deux avaient d'équipes prises au bec et le curé se faisait souvent reprocher son amitié pour un athée. Dans les pays d'en haut, cette amitié était presque cause de scandale. Depuis le départ de Buies, le curé a beaucoup changé; il est devenu moins violent. Il se sent moins brave devant Séraphin maintenant qu'il n'a plus l'appui de son "bras droit". Il semonce bien l'avare de temps à autre, mais il n'ose pas l'attaquer avec trop de vigueur sachant très bien que cela pourrait lui en cuire . . ."

Le curé Labelle — ou plutôt Paul Desmarteaux — raconte qu'après avoir obtenu le rôle, il y a neuf ans, il a passé des semaines à se documenter et à parcourir le Nord. Habitué à improviser au théâtre, il avoue qu'il a eu d'énormes difficultés à s'adapter aux exigences de la télévision. Il ajoute que, au début de la série, il se levait même en pleine nuit pour mémoriser ses textes.

Une carrière féconde

Paul Desmarteaux a du métier. Ce métier, il l'a appris à la rude école de l'expérience. Quand il a débuté, vers 1925, il a d'abord été placier, puis vendeur de programmes, machiniste, décorateur, électricien, maquilleur, etc. Peu à peu, il a obtenu des rôles de plus en plus importants dans des spectacles. Il a fait des tournées dans le Québec, l'Ouest canadien et la Nouvelle - Angleterre, travaillant dur, mangeant rarement à sa faim et gagnant peu à l'époque. A Montréal, il s'est taillé une place de choix, jouant pendant des années aux côtés de Ti-Zoune (Olivier Guimond, père) puis d'Olivier Guimond, fils. Pendant des années également, il a joué à l'Arcade au National et au Canadien. Malgré cette longue et vaste expérience, Paul Desmarteaux avoue être encore sujet au trac en scène et encore plus à la radio et à la télévision.

Il aime son métier — "qui m'a toujours bien traité" — il n'a que de l'admiration pour ses compagnons de travail des Belles Histoires et pour Bruno Paradis, le réalisateur de la série depuis plusieurs années. En somme, on le sent incapable d'inimitié, de médisance ou de calomnie à l'endroit de qui que ce soit.

Paul Desmarteaux est un paradoxe vivant: il aime la solitude, mais la solitude le fuit. Il a passé toute sa vie au milieu des foules et des meilleurs artistes qu'ait produit la scène montréalaise depuis quatre décennies et, pourtant, il ambitionne toujours d'être seul.

Les Belles Histoires des pays d'en haut s o n t présentées le lundi soir à 8 heures.

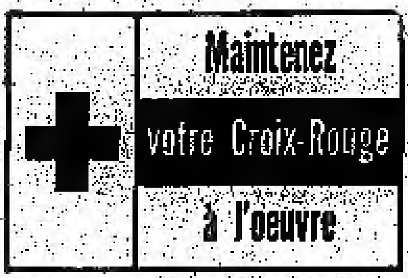

CFBR - SUDBURY

DECEMBRE

DIMANCHE

730:	Ouverture
7:32	Nouvelles
7:35	Variétés Dominicales
8:00	Nouvelles et Sports
8:05	Variétés Dominicales
8:30	Nouvelles et Sports
8:35	Variétés Dominicales
8:55	Nouvelles et Sports
9:00	Les Grandes Valses
9:30	Musique Sud Américaine
10:00	Nouvelles et Sports
10:05	Accordeon Vedette
10:30	Folklore Canadien
11:00	Nouvelles et Sports
11:00	Palmares de la Semaine
12:00	Nouvelles
12:05	Dimanche Midi
12:55	Sport Midi
1:00	Radio Journal
1:10	Dimanche Midi
1:30	Terre Nouvelle
2:00	Nouvelles
2:05	Jeunesse en Chansons
3:00	Radio Journal
3:02	Jeunesse en Chansons
4:00	Radio Journal
4:02	Le Dimanche a l'Orchestre
4:38	Nouvelles
4:43	Fermeture

DE LUNDI AU VENDREDI

7:30	Ouverture
7:32	Reveil Musical
8:00	Nouvelles et Sport
8:10	Pause Musical
8:15	Chez Miville
9:00	Actualités Locales
9:05	Chez Miville
9:20	Nos Disques Vos Impressions
10:00	Nouvelles
10:05	Nos Disques Vos Impressions
10:05	Bonne Fête Madame (Mardi, Mercredi & Jeudi)
10:30	Plein Soleil
10:52	Pause Musical
10:55	Nouvelles
11:00	Marie Tellier, Avocate
11:15	Chansons pour tous
12:00	Nouvelles
12:05	Diner Musical
12:30	Deuxième Résumé
12:40	Diner Musical
12:55	Sport Midi
1:00	Radio Journal
1:10	Chevaliers de la Table Ronde
2:00	Nouvelles
2:05	Chevaliers de la Table Ronde
2:30	Jeunesse Dorée
2:45	Les Visages de l'Amour
3:00	Radio Journal
3:02	Partage du Jour
3:30	Femina
3:45	Psychologie de la Vie Quotidienne
3:57	Nouvelles
4:00	Radio Sacré-Coeur
4:15	Succès et Nouveautés
4:38	Nouvelles
4:43	Fermeture

SAMEDI

7:30	Ouverture
7:32	Reveil Musical
8:00	Résumé de Nouvelles
8:10	Sport Matin
8:16	Reveil Musical
8:55	Actualités Locales
9:00	Radio Journal
9:02	Les Aventures de Tin Tin
9:30	Pot Pourri du Samedi
10:00	Nouvelles
10:05	Pot-Pourri du Samedi
11:00	Nouvelles
11:05	Pot Pourri du Samedi
12:00	Nouvelles
12:05	Diner Musical
12:30	Deuxième Résumé
12:40	Diner Musical
12:55	Sport Midi
1:00	Radio Journal
1:10	Intermède
1:15	Vers Demain
1:30	Chevaliers de la Table Ronde
1:55	Nouvelles
2:00	Samedi Deux Heures
2:30	A Votre Santé
2:40	Le Clavier à l'Honneur
3:00	Nouvelles
3:05	Chansons de France
3:55	Nouvelles
4:00	Radio Sacré-Coeur
4:15	Succès à l'Orchestre
4:38	Nouvelles
4:43	Fermeture

La Librairie Loisirs
Le foyer de la bonne lecture à Sudbury
122 Elm E. - 673-0700

FUDGE À LA NOIX DE COCO

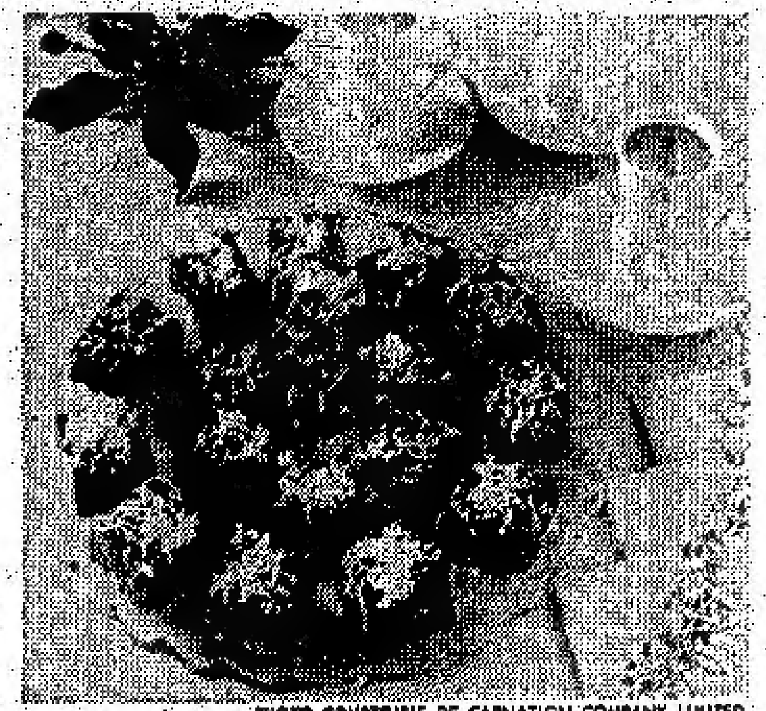

PHOTO COURTOISIE DE CARNATION COMPANY LIMITED

Une friandise sûre de plaire aux adultes aussi bien qu'aux enfants dans le temps des Fêtes, c'est le Fudge à la noix de coco. Cette recette mise au point dans les cuisines expérimentales de la compagnie Carnation, est à base de lait évaporé, un produit aux qualités exceptionnelles qui se mélange parfaitement à d'autres ingrédients, et donne à ce fudge une consistance crémeuse et super-fine . . . C'est un velours pour le palais!

Le lait évaporé non dilué est un aliment des plus nutritifs qui contient deux fois plus de vitamine D, de protides et de sels minéraux que le lait entier, et qui désormais, est enrichi de vitamine C. Autre particularité, la nouvelle boîte de lait évaporé est conçue de telle sorte qu'on peut maintenant l'ouvrir avec un simple ouvre-boîte pour breuvages.

FUDGE À LA NOIX DE COCO
(ENVIRON 2 LIVRES)

- 2 c. à soupe de beurre
- 2/3 de tasse (petite boîte) de lait évaporé non dilué
- 1-2/3 tasse de sucre
- 1/2 c. à thé de sel
- 1-1/2 tasse (environ 16 guimauves moyennes coupées en dés)
- 1-1/2 tasse de morceaux de chocolat semi-sucré (1-1/2 paquet de 6 onces)
- 1 c. à thé de vanille
- 1/2 tasse de noix hachées (ou de grosses noisettes)
- 1/2 tasse de noix de coco râpée

Mettre le beurre, le lait évaporé, le sucre et le sel dans une casserole, et chauffer sur feu moyen. Porter à pleine ébullition, et laisser bouillir 5 minutes, sans cesser de remuer. (Minuter à partir du moment où le mélange commence à bouillir). Retirer du feu, incorporer les guimauves, le chocolat, la vanille et les noix. Agiter vigoureusement 1 minute ou jusqu'à ce que les guimauves soient complètement fondues et incorporées. Verser dans un moule carré de 9 pouces de côté, beurré. Parsemer de noix de coco râpée, laisser refroidir. Couper en carrés.

P'tit Pedro par DE LA TORRE

Moco par BARLEY

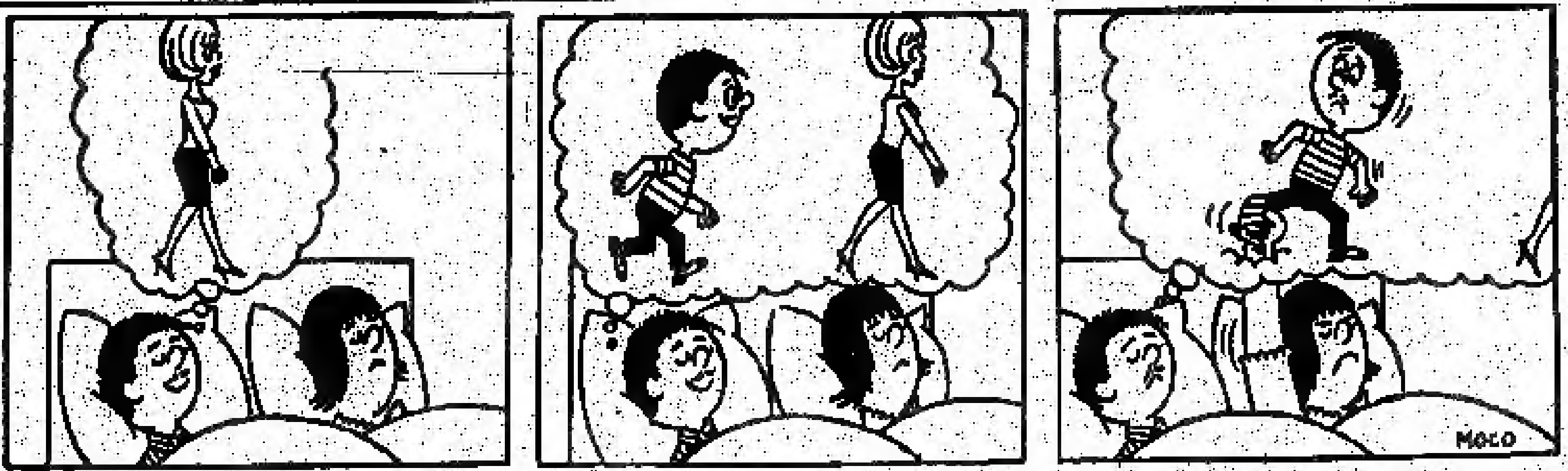

Napoléon par McBRIDE

Le président de l'INCO traite du marché commun et du commerce international

Préconisant une politique commerciale dynamique de la part du Canada, M. J.R. Gordon a déclaré ces jours-ci devant le Canadian Club de Toronto que le Canada devrait "cesser de réagir et commencer à agir", en se fixant une certaine ligne de conduite à son rôle dans le commerce international; il a protesté contre le penchant qu'a le Canada de calquer sa politique commerciale "sur l'initiative d'autres pays".

Marie-Claude Lévesque a été élue reine des hôtesses à LA POULE AUX OEUFS D'OR. On sait qu'au début de la saison, LA POULE AUX OEUFS D'OR organisait un concours auquel ont participé douze concurrentes. Ce quiz populaire vous revient tous les jeudis à 8h:30 au réseau français de télévision de Radio-Canada.

L'interdépendance de l'économie du Canada et d'autres pays n'est certainement pas à déplorer car les rapports du monde libre reposent sur cette interdépendance. Je veux simplement faire remarquer que la dépendance devrait être également répartie entre tous. Evidemment, cela exige un apport égal d'initiative de la part des deux pays participant aux relations économiques. Le Canada peut prendre des mesures — il en a déjà pris — pour s'assurer cette juste part d'initiative".

L'histoire de la brosse à dents

Il y a cent ans, beaucoup de Canadiens se nettoyaient encore les dents, avec de rudimentaires brosses de fabrication domestique — des branchettes d'arbres. La brosse à dents telle que nous la connaissons, aujourd'hui, devint populaire aux environ de 1890.

Le siwak, ancêtre de la brosse à dents moderne, fut en usage il y a des milliers d'années; c'était une branchette de six pouces machouillée ou écrasée de façon à ce que les fibres du bois se séparent et forment un brosse. Le siwak était souvent fabriqué de bois "arak" riche en bicarbonate de soude.

Une brosse à dents semblable à celle que nous employons aujourd'hui a été inventée par les chinois en 1498, d'après une vieille encyclopédie chinoise.

L'Occident n'accepta pas d'emblée l'idée de la brosse à dents et ce ne fut qu'en 1617 que Thomas Adams écrivit: "On se frotte les dents avec un linge." En 1623 un autre auteur a remarqué que "les dents étaient nettoyées à l'aide d'un petit linge trempé dans l'huile de soufre." En 1632, les dents étaient frottées chaque matin avec de l'eau et du sel, probablement avec les doigts. L'élite de 1754 a suivi l'exemple des Romains qui se nettoyaient les dents avec une éponge et de l'eau tiède.

Un des premiers dentistes, Fauchard, conseillait d'employer une éponge trempée et des racines médicamenteuses.

En 1780, le premier prototype de la brosse à dents moderne apparaissait; on doit ce prototype à William Addis d'Angleterre. M. Addis construisit sa brosse au moyen d'une manche d'os et de poils de vache. Au début de 1840, des usines en Angleterre, en France et en Allemagne, manufacturaient différentes versions de la brosse originale, y compris une très petite "brosse à palais", à tête ronde.

La première brosse à dents américaine fut produit à Florence dans l'Etat de Massachussets en 1884. Les inventeurs américains ont remplacé le manche d'os par une manche de plastique et ont conçu de nouveaux brins pour la brosse.

Un nouveau pas fut marqué en décembre 1960 lorsque la Maison Squibb introduisit avec succès en Amérique le BROXODENT. L'ère de la brosse à dents manuelle était révolue.

LE COMMERCE ONTARIEN DU SAPIN DE NOEL

La saison de Noël commence tôt pour les fournisseurs de sapins de Noël de l'Ontario, qui en livrent environ deux millions et demi. On estime qu'ils livrent environ deux millions de sapins écossais, et cinq cent mille épinettes et sapins beaumiers.

Le gros de cette récolte d'arbres de Noël est destiné aux Etats-Unis; c'est un poste d'exportation appréciable, financièrement parlant. Les ventes sont faites, la plupart avant la fin du mois d'août, mais il s'en fait à l'année. Les livraisons sont commencées, avec la fin du mois de novembre. On a fait partir justement, cinq wagons d'arbres de Noël, à destination de la Colombie - Britannique. Les livraisons vont de la Californie à la Floride, mais la majorité est destinée aux états du Midwest et de la Nouvelle-Angleterre.

Les comtés les plus forts exportateurs d'arbres de Noël, sont les comtés de Simcoe, et de Durham, dans l'ouest de l'Ontario. L'industrie des arbres de Noël, ne consiste pas seulement à couper les arbres, pour les livrer. C'est une véritable culture forestière, avec ses plantations distinctes, un cycle de croissance assez complexe, comprenant la surveillance des jeunes plants, leur défense contre les insectes nuisibles, et toutes les précautions nécessaires à la culture forestière intensive. On sait que la culture du conifère, qui garde son feuillage toute l'année, et dont la racine est paticulièrement sensible,est beaucoup plus délicate que celle des arbres feuillus.

Toute l'industrie, pour autant qu'on puisse la soumettre à une statistique précise, a dû réclamer cette année, pas moins de 1,875,000 heures de travail. En moyenne, chaque groupe de 75 arbres a réclamé, depuis la semence jusqu'à l'expédition de l'arbre grandi, émondé, abattu et emballé, au moins 75 heures d'ouvrage, soit environ 45 minutes par arbre. Mais il s'agit là d'un travail dont le gros se fait dans une saison très courte; la main-d'oeuvre est donc en grande partie salariée, et engagée à la demande.

L'industrie des arbres de Noël est devenue très mécanisée, comme tant d'autres, mais à cause de l'élément artistique, il y faut du coup d'oeil, l'expérience, et l'art de faire d'un jeune arbre abattu sur la plantation, un article de luxe attrayant, pour orner le temps des Fêtes. Le sapin écossais, à cause de sa résistance, de sa fraîcheur durable, et de sa couleur, est le préféré des amateurs. Et le sapin écossais crû en Ontario est le plus beau en Amérique.

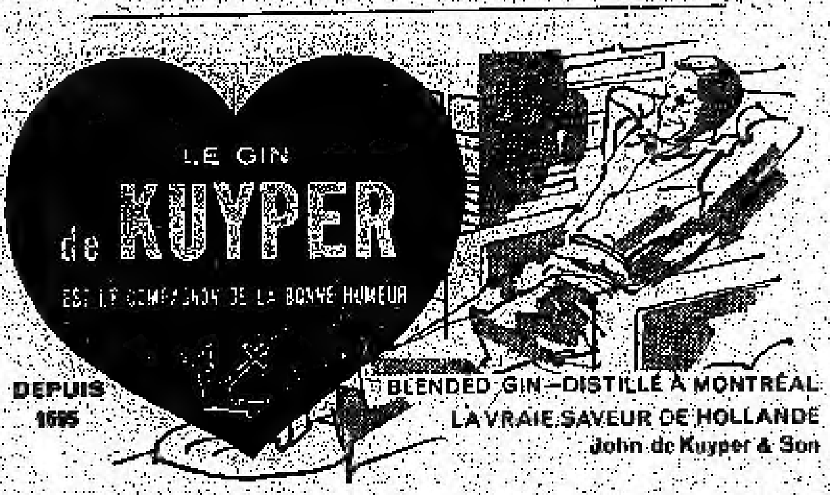

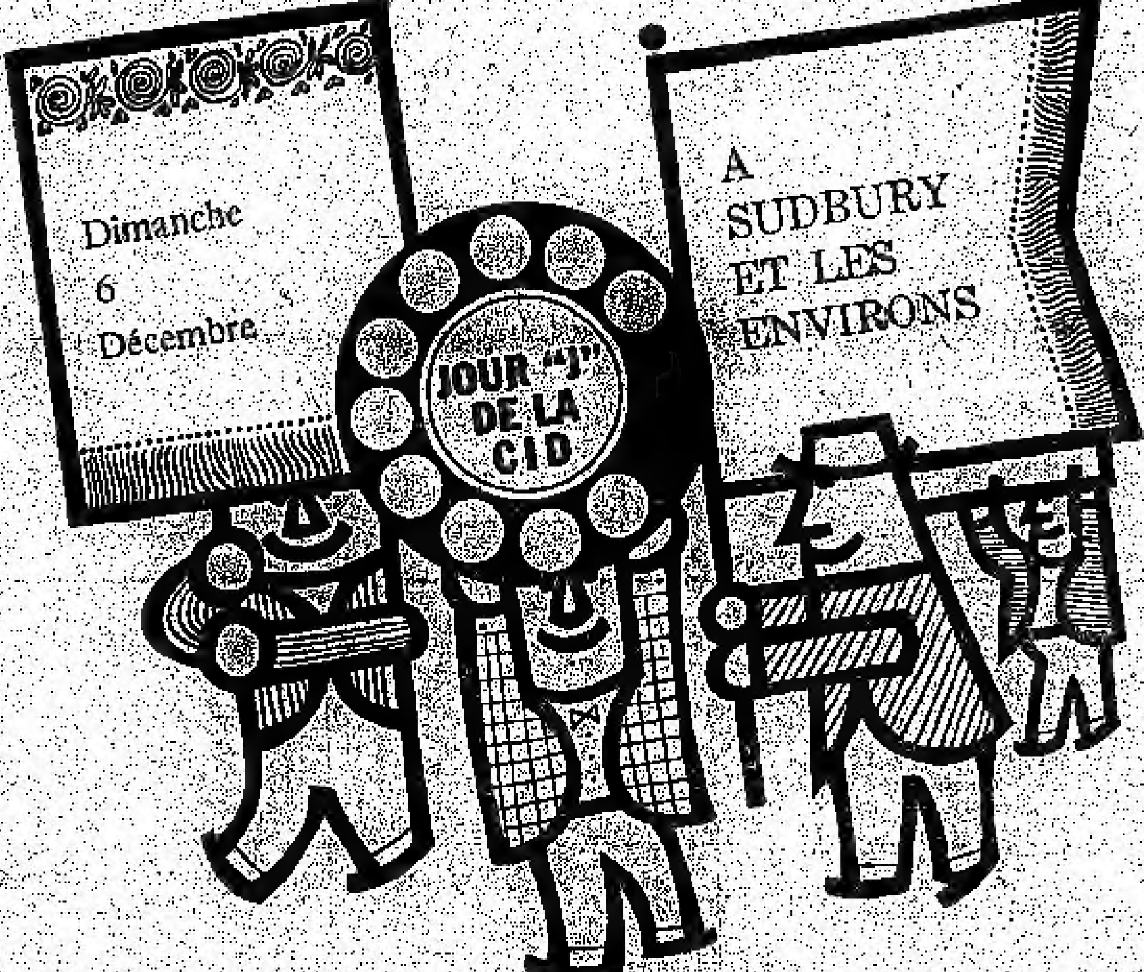

À PARTIR DE DIMANCHE, VOUS AUREZ L'AVANTAGE DE POUVOIR COMPOSER VOUS-MÊME VOS APPELS INTERURBAINS GRÂCE À LA COMPOSITION INTERURBAINE DIRECTE. C'EST LE MOYEN LE PLUS SIMPLE ET LE PLUS RAPIDE D'ATTEINDRE LA PLUPART DES ABONNÉS, AU CANADA ET AUX É.-U.

C'est aussi facile que cela:

1) Vous composez "1" pour obtenir une ligne CID.

2) Vous composez ensuite les trois chiffres de l'indicatif régional (s'il est différent de celui de votre région).

3) Vous composez enfin les sept chiffres du numéro que vous appelez et vous obtenez la communication automatique et instantanément.

C'est aussi facile que de faire un appel local!

Quand vous avez fini de composer le numéro et qu'une téléphoniste vous répond, veuillez lui donner les sept chiffres du numéro d'ou vous appelez. Le nouveau supplément à pages roses de votre annuaire contient toutes les instructions sur la CID et une liste des indicatifs régionaux pour le Canada et les Etats-Unis.

Un bon moyen de faciliter les choses: notez le numéro que vous appelez et gardez-le sous les yeux pendant que vous le composez.

AVIS — Il n'est pas nécessaire de signaler "1" pour faire un appel local dans votre central ou autres centraux situés dans votre service à secteur étendu, atteints sans frais d'interurbain.

Servez-vous fréquemment de la CID: c'est si commode, si agréable, et si peu coûteux. Vous trouverez tous les détails dans le nouveau supplément à pages roses de votre annuaire.

BELL
L'interurbain, c'est comme si vous étiez là, ou presque

RAPPELS...
ASSURANCE-HOSPITALISATION DE L'ONTARIO

VENEZ-VOUS D'AVOIR 19 ANS?

RESTEZ ASSURÉ! Si vous venez d'avoir 19 ans, vous n'êtes plus assuré par le certificat de vos parents. Pour rester assuré, inscrivez-vous individuellement dans les trente jours. Les formules de demande sont disponibles dans les hôpitaux, les banques ou aux bureaux de la Commission.

CHANGEZ-VOUS D'EMPLOI?
RESTEZ ASSURÉ! Si vous changez d'emploi, suivez soigneusement les instructions au verso du Certificat de Paiement, Formule 104, que votre groupe doit vous remettre.

ALLEZ-VOUS VOUS MARIER?
RESTEZ ASSURÉ! Si vous vous mariez, il faut payer la prime familiale pour protéger le mari, l'épouse et les dépendants qualifiables. Avisez votre groupe ou, si vous payez vos primes directement, avisez la Commission.

ONTARIO HOSPITAL SERVICES COMMISSION
2195 YONGE STREET, TORONTO 7, ONTARIO